

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- L A
D R O
M E - LE DÉPARTEMENT

Valence, le 02 mars 2009

LA DRÔME CONFIRME SON ENGAGEMENT POUR LA RELANCE

La Drôme, qui a décidé d'accroître fortement ses investissements pour faire face à la crise, est le second département français à signer une convention avec l'Etat pour obtenir le remboursement du « Fond de compensation pour la TVA » par anticipation.

Dans un contexte marqué par la crise, le Département a fait le choix déterminé d'augmenter ses investissements de près de 30%. En décembre, l'Assemblée départementale a voté un budget volontariste 145 M€ de dépenses directes et d'aide aux communes et aux tiers. Plusieurs importants chantiers structurants vont bénéficier de cet engagement supplémentaire :

- extension-restructuration de la cité mixte de Nyons
- restructuration de la cité mixte triboulet à Romans
- reconstruction du collège J. Zay à Valence
- extension-restructuration de la cité mixte de die
- extension-restructuration du collège Europa à Montélimar
- déviation de Chanos-Curson
- déviation de Montoisson
- contournement Nord-Ouest de Romans
- calibrage à 3 voies de la RD538 à Montvendre
- opération vélo-route voies vertes
- calibrage de la RD538 à Nyons

Dès maintenant et tout au long de l'année 2009, l'engagement et l'accélération d'opérations structurantes permettront ainsi de soutenir l'activité des entreprises et l'emploi.

En délibérant sur **la convention « plan de relance de l'économie »** avec l'État, le Département de la Drôme confirme son engagement d'accroître ses dépenses d'investissements en 2009. Cette convention fixe les modalités du versement anticipé par l'État du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) au Département. La mesure se traduit par deux effets :

- au cours de l'année 2009, les collectivités qui s'engagent dans cette démarche percevront une double attribution du FCTVA, au titre des dépenses engagées en 2007 et des dépenses engagées en 2008,
- celles qui respecteront cet engagement conserveront l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA, en 2010 et les années suivantes.

Concrètement, cela signifie que d'ici la fin 2009, l'État remboursera avec un an d'avance, les sommes perçues au titre de la TVA sur les investissements réalisés par le Département de la Drôme soit environ 12M€ **de trésorerie**.

PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2006/2009 : point d'étape 2008

Sans attendre la mise en place du Revenu de solidarité active (RSA) en juin prochain, le Département de la Drôme mène depuis plusieurs années une politique d'insertion volontaire et novatrice.

Axé autour du partenariat, de la formation professionnelle, de l'aide au logement et de l'accompagnement individuel, le Plan Départemental d'Insertion (PDI) 2006/2009 a porté ses fruits dès 2007. Des résultats positifs confirmés en 2008, par la baisse importante du nombre d'allocataires et de bénéficiaires du RMI (voir les chiffres ci-dessous).

Aujourd'hui malheureusement, la crise économique qui frappe en priorité les personnes les plus fragiles vient inverser la tendance. D'ores et déjà, l'augmentation du chômage est une réalité dont les répercussions sociales seront graves. Dans quelques semaines, le RSA sera appliqué sans même attendre les conclusions des Départements qui l'ont expérimenté. Sachant que ce dispositif vise un public plus large que le RMI, la Drôme estime à 25 000 le nombre de ménages à prendre en charge, contre 9 300 bénéficiaires du RMI. Sans perdre de vue que le RSA risque de faire augmenter les emplois précaires, et notamment le temps partiel subi.

Les chiffres du RMI dans la Drôme

31/12/2006 : 8 299 allocataires (10 369 bénéficiaires)

31/12/2007 : 7424 allocataires (9 739 bénéficiaires)

31/12/2008 : 7 015 allocataires (9 320 bénéficiaires)

31/01/2009 : 7 307 allocataires (+ 292) (9 359 bénéficiaires)

Pour mémoire, les bénéficiaires font partie du dispositif mais ne perçoivent pas forcément l'allocation du RMI, c'est la raison pour laquelle ils sont plus nombreux que les allocataires.

Fin 2008, le dispositif du RMI a enregistré plus de sorties (3 617) que d'entrées (3 472) dans le dispositif. Depuis décembre 2008, on relève une augmentation importante du nombre d'allocataires du RMI (+ 292) et un nombre d'entrées dans le dispositif supérieur au nombre de sorties, phénomène qui n'avait plus été constaté depuis janvier 2007.

UN LOGEMENT POUR TOUS LES DRÔMOIS

L'accès au logement pour tous est un objectif d'équité sociale fondamental, un enjeu majeur au cœur des solidarités. Le Département s'est mobilisé pour apporter des réponses concrètes aux besoins de logement des Drômois en lançant en 2006 les Assises du logement.

Ces travaux ont débouché sur l'élaboration d'un plan départemental d'actions 2007-2009, réaliste et efficace, qui prévoit de mobiliser les acteurs autour des enjeux de l'habitat, de construire différemment et relancer l'offre de logements abordables, de répondre aux besoins des ménages les plus fragiles.

7,3M€ sont prévus au budget 2009 destinés principalement à soutenir la production de logements en locatif public (600 par an), aider à l'acquisition de terrains, aider les programmes « cœur de village ou cœur de quartier » et aux travaux d'adaptation des logements des personnes âgées et des personnes handicapées.

Missionné par le Département, Drôme Aménagement Habitat (DAH), 1^{er} bailleur social de la Drôme, est chargé de répondre au mieux aux besoins des drômois. L'objectif est précis : augmenter la production de logements en locatif public, construire des logements HQE, produire dans l'arrière pays et à destination des publics spécifiques.

Programmation de logements par DAH :

- 2001 à 2005 : 60 logements / an financés en moyenne
- 2006 : 146 logements financés
- 2007 : 243 logements financés
- 2008 : 401 logements financés